

## Compte-rendu CSE du 26 août 2021



### 1. Info en vue d'une consultation sur la situation éco et financière de Pôle emploi

Les élu.es seront consulté.es sur la partie régionale du budget de Pôle emploi lors du CSE du mois d'octobre. Mais ce budget régional n'est qu'une déclinaison des directives nationales avec en ligne de mire une baisse des effectifs de 30 équivalents temps plein travaillé (ETPT) en 2021 après une baisse de 26 ETPT l'an dernier. Ce budget induit également une réduction récurrente de la masse salariale (l'effet Noria) par une pression sur les salaires et les promotions.

*Vos élu.es ont tout le long de ce CSE, mis l'accent sur les effets néfastes de cette politique sur vos conditions de travail.*

Les élu.es CGT ont demandé des précisions sur la sous-traitance (prestations et prestataires, un comparatif des retours à l'emploi des DE suivis en CSP par Pôle emploi ou par les prestataires), une évolution des coûts liés aux loyers depuis la politique de vente des biens immobiliers.

La Direction s'est engagée à fournir ces informations lors de la prochaine réunion de la commission « politique financière » en octobre.

### 2. Consultation sur les jours de pont et jours mobiles de 2022

Par principe, la CGT défend le libre choix des agent.es quant à la gestion de leurs congés et la continuité de délivrance du service public.

Par conséquent, les élu.es CGT ont décidé de s'abstenir sur ce vote.

La Direction propose trois ponts en 2022 :

- 27 mai,
- 15 juillet et
- 31 octobre.

Les agent.es bénéficieront donc de deux jours mobiles et d'un jour Garantie Jour Férié (Disposition de la CCN dans le cas d'une année comptant moins de huit jours fériés ouvrés).

### 3. Info en vue d'une consultation sur l'expérimentation télétravail

Toutes les OS (Organisations syndicales) représentatives, à l'exception de la CGT, ont signé l'accord sur le télétravail qui inclut cette expérimentation.

Nous sommes surpris de constater que nationalement, deux OS signataires s'opposent désormais à la mise en œuvre de cette expérimentation. Nous sommes encore plus surpris de constater régionalement le ton critique de la quasi-totalité des OS sur cette expérimentation.

Quel intérêt ont-ils trouvé à signer cet accord ?

#### Déclaration des élu.es CGT :

*Le document présente des situations fictives qui font basculer la responsabilité organisationnelle des ELD vers les agent.es, responsabilité qui ne relève pas de leurs attributions. Ainsi, la désorganisation d'un site relèvera de la responsabilité des agent.es et dédouanera la direction de la sienne.*

*Parmi les critères d'évaluation, la performance opérationnelle : les élu.es CGT ne peuvent s'empêcher de voir un lien de cause à effet avec la récente mise en place de la prime d'intéressement.*

*Cette expérimentation que nous désapprouvons est la raison de la non signature de l'accord télétravail par la CGT. Bien au-delà du télétravail, cette expérimentation s'inscrit dans une logique d'une réorganisation globale du travail au sein de Pôle emploi, dans la droite ligne de la performance par la confiance et sur le modèle de l'entreprise libérée si chère au MEDEF. Cette réorganisation globale ne faisant l'objet d'aucune discussion dans les instances du personnel avec aucune mesure d'impact sur les RPS.*

Pour plus d'informations, vous trouverez en pièce jointe une communication de nos élu.es CGT au CSE Central.

### 4. Info sur les mesures de contrôle résultant de la mise en œuvre de l'obligation vaccinale

Cette obligation ne concernait que les psychologues du travail. La DG a interrogé le ministère de tutelle et la DGAFP pour demander de retirer de la liste d'obligation vaccinale les psychologues du travail de Pôle emploi et a décidé, dans l'attente de la réponse, de suspendre tout contrôle des psychologues. Mais en cas de réponse négative, la DG appliquera la loi, estimant être favorable au reclassement des psychologues, tout en ne s'interdisant pas de suspendre les contrats de travail.

*Pour la CGT, il est hors de question de suspendre un contrat de travail. Si le ministère ne suit pas la demande de la DG, la CGT demande que soit proposé du télétravail en lieu et place de la suspension qui constitue une atteinte au droit au travail.*

## **5 Point sur la situation sanitaire**

Le traitement des agents vulnérables évolue (note RH V15)

« A compter du 15/09/2021, les personnes vulnérables télétravaillent en priorité. Elles peuvent également être mobilisées sur site si le télétravail n'est pas possible en bénéficiant des mesures de protection renforcées sauf si elles sont atteintes d'une immunodépression sévère, ou si elles justifient d'un critère de vulnérabilité à la COVID-19 et de la présentation d'un certificat médical de contre-indication à la vaccination. Un nouveau justificatif devra être communiqué dans ces cas au service RH. »

Il est à noter que ces exigences proviennent de la CPAM.

Aussi bien pour les tests PCR (30mn) que pour la vaccination (1h), vos élu.es CGT ont signalé que la durée imposée pour les effectuer est insuffisante et demandent une prise en compte du temps réellement passé.

Vos élu.es ont redemandé l'application de la circulaire du 5 juillet 2021 relative aux autorisations d'absence dans la Fonction Publique pour la vaccination. Pour mémoire, ces facilités concernent les agent.es mais aussi leurs enfants de plus de douze ans.

La Direction n'a pas répondu à notre demande de suspension des formations durant la période ni à la question de la prise en charge financière des tests PCR au-delà du 15 octobre pour les agent.es devant se rendre à un forum ou en formation ou en entreprise.

## **6. Point sur les activités sociales**

Sept dossiers de demande de secours ont été traités (32 depuis le début de l'année). Six demandes ont été acceptées.

Si vous avez connaissance de situations d'urgence, n'hésitez pas à solliciter vos élu.es pour vous aider à constituer le dossier de demande.

Le bureau du CSE signale l'existence d'un stock de places de cinéma Gaumont invendues suite à la crise sanitaire (714 places à utiliser avant le 31 octobre). Afin de ne pas perdre ces places, les élu.es votent à l'unanimité la vente de ces places au prix unitaire de trois euros à l'ensemble du personnel, sans condition d'ancienneté, y compris les stagiaires et les Services Civiques. Le plafond des vingt places par an ne s'applique pas.

## **7. Informations RH**

- La DR annonce un renfort de trois postes AIJ répartis sur les agences de Beauvoisine, Gisors et Saint-Sever.
- Un appel à candidature sera lancé pour participer au « Train de la relance » qui s'arrêtera en gare de Caen le vendredi 10 et le samedi 11 septembre (sous réserve de sa venue). Les dispositions conventionnelles s'appliqueront : heures supplémentaires du samedi majorées à 150% (si 35h effectuées dans la semaine) ou repos compensateur.
- Un CSE extraordinaire sur la Politique sociale se tiendra le 23 septembre matin.
- Le tableau mensuel des effectifs nous signale 14 départs en retraite. Vos élu.es CGT demandent comment ces départs seront compensés et pointent le risque de perte de compétences et le sous-effectif dans les services des collègues concerné.es (service DMR et GDD notamment).

A première vue, **aucune anticipation de la part de la Direction.**

Elle nous annonce des remplacements au cas par cas et dans le cadre de sa politique de réduction des effectifs et non pas en fonction des besoins des sites, tout en disant qu'un départ à la retraite ne peut pas être anticipé puisqu'à la main des agent.es.

## **8. Réponses de la Direction aux réclamations**

- Les équipes CDE ne savent pas comment traiter la demande des employeurs qui réclament clairement la vaccination, quelle procédure doivent-ils suivre pour la rédaction de leurs offres ?
- ➔ Un mémo réglementaire a été adressé dès hier aux ELD qui les communiqueront aux agent.es.
- Pourquoi les agent.es qui ont fait des demandes de travail de proximité n'ont pas encore eu de réponse en août afin de s'organiser pour septembre ?

→ La Direction botte en touche et répond que le report de l'application de la charte télétravail permet la prolongation du télétravail extraordinaire jusqu'au 31 octobre. On n'est pas plus avancé.es !

➤ Avez-vous une date à nous communiquer pour la mise en service de la borne électrique de Dieppe ?

→ Une intervention du bailleur est prévue pour le changement de la prise mais la date d'intervention n'est pas connue !

## 9. Questions diverses

La Direction nous informe que sur les douze collègues en contrat de pro GDD de la dernière promotion, un.e a démissionné et quatre n'ont pas atteint les attendus de l'Etablissement. Les collègues GDD à la peine devront patienter encore un peu pour voir leur charge de travail revenir à un niveau raisonnable... Mais en même temps, le CRI arrive !

*Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.*

Le prochain CSE se tiendra le 30 septembre 2021.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier

Représentant syndical : David Gallet



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Site, Service,

Unité : .....

Tel : .....

E-Mail : .....@ .....

**A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.**

Retrouvez  Pôle emploi Basse-Normandie :

<http://www.cgt-pole-emploi-bn.com/>

Et sur les réseaux sociaux :

